

# Lettre ouverte à Éric Dupont-Moretti

Éliane Viennot

Parue dans Les Nouvelles News, le 14 juillet 2020

Lors de votre première prise de parole au Sénat, le 8 juillet, Éliane Assassi vous a fait remarquer qu'il n'y a pas que des « *hommes qui font la justice* ». Vous avez pris l'air excédé et rétorqué que vous parliez des « *hommes au sens de...* », avant de gronder : « *Ne me prenez pas sur ce terrain !* ». Vous avez ainsi balayé d'un revers de la main une protestation très ancienne, et qui est largement étayée. Cette tactique est peut-être efficace dans un prétoire, mais vous n'êtes plus devant des jurés ou des victimes qu'il faut impressionner.

« Ce terrain », c'est précisément celui où l'on attend la personne qui occupe votre poste. C'est celui de la justice pour tous et toutes, et pas seulement pour ceux qui ont des droits depuis des siècles. Une justice pour les femmes, les enfants, les vieillard·es, les personnes intersexes, celles qui, en raison de leur identité ou de leur orientation sexuelle, de leur pauvreté, de leur origine, de la couleur de leur peau, subissent des discriminations et des violences si admises par des pans entiers de la société qu'elles n'envisagent même pas de porter plainte. Tous ces gens, qui forment ensemble la majorité de la population humaine, sortent du champ du radar quand on parle des « hommes », et plus encore quand on prétend agir avec le concept de « droits de l'homme ». Car cet homme-là, c'est d'abord celui à qui on avait donné le droit de dominer sa femme, ses enfants, ses domestiques.

Cette réalité a été enregistrée en France en 1946, dans le Préambule de la Constitution fondant la IV<sup>e</sup> République, où la référence aux « droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 » était suivie d'un principe nouveau : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Elle a été confirmée au niveau international en 1948, dans la *Déclaration universelle des droits humains*, après de longs mois de débats pour savoir si les nations rassemblées reconnaissaient les *rights of the man* ou les *human rights*. Avec le résultat que l'on sait, mais que la France refuse toujours d'admettre, elle qui a multiplié les traductions incorrectes dans toutes les déclinaisons de la formule (cour européenne, comité...), et même organisé la progression de la terminologie viriliste dans les universités, les bibliothèques et l'espace public, avec les « départements des sciences de l'homme », les « maisons des sciences de l'homme », le « Parvis des droits de l'homme »...

Cette attitude est aussi pathétique que nuisible à notre pays, qui voudrait briller dans un monde où l'on ne parle plus que « *human rights* », « *derechos humanos* », « *diritti umani* »... et « *droits humains* », puisque chaque année davantage de pays francophones, d'ONG, de militant·es, de personnalités politiques, rompent avec la terminologie discriminatoire. Voire des ministres. Jean-Yves Le Drian déclarait ainsi le 8 mars 2018 : « Je suis partisan de dire désormais définitivement "droits humains" ».

C'est donc bel et bien sur ce terrain que nous vous attendons. De pied ferme et impatientement.